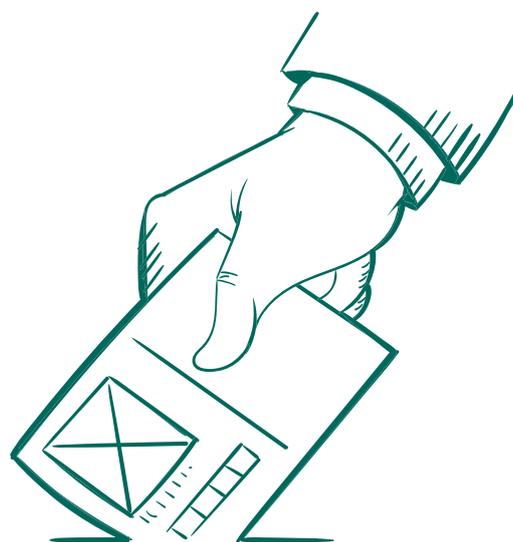


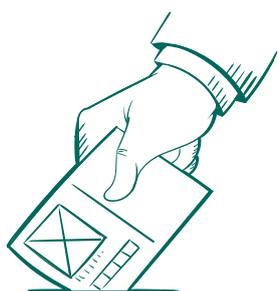
Demandons

des politiques
régionales
solidaires
et inclusives !

Élections
régionales 2021



**Les politiques départementales
solidaires et inclusives
doivent s'adapter à chaque personne
et offrir à tous
les mêmes possibilités.**



Une société ouverte à tous

Les régions doivent prendre en compte
les besoins et les attentes :

- Des personnes handicapées,
- Des familles,
- Des professionnels du médico-social.

Les régions peuvent changer les choses.

Les régions permettent à chacun
de trouver sa place dans la société
dans les domaines suivants :

- L'habitat,
- L'emploi,
- La formation,
- Les transports.



Les personnes atteintes de troubles du neurodéveloppement n'ont pas accès à la même vie que les autres. Les personnes avec des troubles du neurodéveloppement sont des personnes atteintes :

- De déficiences intellectuelles,
- D'autisme,
- De troubles DYS.
Les DYS sont des troubles de l'apprentissage et cognitifs spécifiques.
Par exemple : la dyslexie, la dysphasie...
- De troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité.
Une personne hyperactive est une personne qui bouge beaucoup et qui a des problèmes de concentration.
- De polyhandicap...



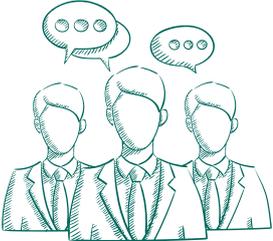
Travaillons ensemble !

Pour continuer de développer une société plus solidaire et plus inclusive, les régions doivent mettre en place :

- Une politique du handicap adaptée,
- Une société accessible,
- Des actions pour les lycées, la formation et l'habitat,
- Des emplois pour les personnes handicapées,
- Des transports ouverts à tous.



Une politique du handicap adaptée



Une politique du handicap adaptée veut dire que les actions proposées par l'UNAPEI et les régions se terminent par un résultat commun.

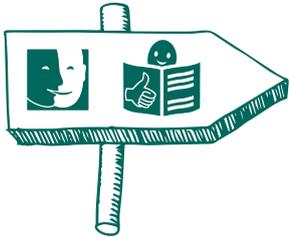
Les régions doivent :

- Avoir une personne qui s'occupe du handicap. Cette personne échange des informations entre les différents services de la région.
- Faire des publications, des réunions et des campagnes d'information sur le handicap.
- Soutenir les actions citoyennes et solidaires sur le handicap.



Pour travailler tous ensemble, les régions doivent organiser des rencontres. Ces rencontres présentent les informations sur :

- L'habitat,
- L'accompagnement des personnes handicapées vers l'emploi,
- L'accès à la culture, au tourisme, aux sports et aux loisirs.



Une société accessible

Les régions doivent :

- Développer le pictogramme S3A.
Le S veut dire Symbole.
Les 3 A veulent dire Accueil, Accompagnement et Accessibilité.
Ce pictogramme indique les lieux et les services accessibles aux personnes handicapées intellectuelles.
- Faire des documents et des campagnes d'information en Facile à Lire et à Comprendre (FALC).
- Permettre à toutes les personnes atteintes de troubles neurodéveloppementaux d'avoir accès à la culture.
Les personnes avec des troubles neurodéveloppementaux sont des personnes atteintes de déficiences intellectuelles, d'autisme, de troubles DYS...



Pour rendre les informations accessibles à tous, les régions doivent écrire leurs documents en Facile à lire et à comprendre.



Des actions fortes pour les lycées, la formation et l'habitat



Les régions doivent :

- Rendre accessibles à tous, les classes de cours et tous les autres espaces des lycées et des écoles.
- Rendre accessible l'apprentissage aux personnes handicapées.
- Donner un enseignement sur le handicap aux étudiants des écoles paramédicales, de travail social et médico-social.
- Développer des logements adaptés aux personnes handicapées.



Pour mener à bien ces actions, les régions peuvent mettre en place les bonnes pratiques professionnelles sur le handicap de la Haute Autorité de Santé dans les écoles paramédicales, de travail social et médico-social.



Des emplois pour les personnes handicapées

Les régions doivent :

- Proposer des formations qualifiantes pour les jeunes qui ont un handicap.
- Employer 6% d'agents régionaux avec un handicap.
- Faire appel à des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et aux entreprises adaptées
- Faire des appels d'offres réservés aux établissements de travail protégé.
- Permettre aux ESAT et aux entreprises adaptées de participer aux événements de la région.
- Attirer l'attention des employeurs publics et privés de la région sur le fait qu'il faut employer des personnes qui ont un handicap.



Pour aider les personnes handicapées à trouver une formation, les régions peuvent mettre en place :

- Un contrat d'aide au retour à l'emploi durable,
- Une labellisation des centres de formation qui respectent des règles dans l'accueil des personnes handicapées.



Des transports ouverts à tous

Les régions doivent :



- Former des agents pour accueillir des personnes handicapées.
- Mettre en place des panneaux de signalisation adaptés pour aider le déplacement des personnes handicapées.



Pour rendre les transports accessibles aux personnes handicapées, les régions peuvent faire appel à des entreprises extérieures de transports.

Ce document a été écrit par l'atelier « Facile à lire et à comprendre » des ALD de Tétéghem.